AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1125
FR0013006558-FS0578

17 mai 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SRP GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 mai 2016, la société anonyme Axa Investment Managers[1] (Tour Majunga, 6 place de la Pyramide, 92908 Paris - La Défense cedex), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 mai 2016, le seuil de 5% du capital de la société SRP GROUPE et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 615 856 actions SRP GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 4,90% du capital et 3,34% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SRP GROUPE sur le marché.

[1] Contrôlée par la société Axa S.A. La société Axa Investment Managers a précisé agir indépendamment de la personne qui la contrôle dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 32 960 323 actions représentant 48 337 445 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.